



23 avril 2003

Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services d'appui

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : Contrôle exercé sur les performances des services Internet

1. La présente circulaire a pour objet d'informer les fonctionnaires des mesures à prendre pour améliorer et préserver les performances des sites et services Internet du Siège, à compter du 1er mai 2003.

2. À tout moment, l'Organisation peut, sans l'annoncer, interdire ou limiter l'accès à un site Internet, dans l'intérêt de l'Organisation. Les raisons peuvent en être, notamment, que les sites consultés consomment trop de ressources et risquent donc d'altérer la largeur de bande du réseau, ou que les sites portent atteinte aux performances des ressources Internet. Ces dernières étant vitales pour la fourniture de services essentiels à l'Organisation tels que le courrier électronique, les sites Web, Intranet et Internet et les applications Web, il est impératif de protéger instantanément ces ressources contre toute menace ou risque dès son apparition.

3. Si un fonctionnaire a besoin, dans le cadre officiel de ses fonctions, d'accéder à des sites ou services bloqués ou filtrés, il peut déposer une demande de dérogation. Les demandes doivent être transmises par l'intermédiaire du service d'assistance de la Division de l'informatique.

4. Pour contacter ce service :

- Par l'Intranet : Help Desk ITSD
- Adresse électronique : <helpdeskitsd@un.org>
- Téléphone : 1 (212) 963-3157

* La présente circulaire demeurera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

